

La Formation pour tous

Charte du comité pédagogique

Cadre de fonctionnement, de validation et d'orientation
pédagogique

Alexandre Bastide & Arnaud Reeb
24/03/2026

Table des matières

1. Origine et raison d'être	2
2. Nature et positionnement.....	3
3. Finalité.....	3
4. Périmètre d'intervention.....	4
4.1 Contenus pédagogiques	4
4.2 Orientation pédagogique.....	4
4.3 Évolutions structurantes	4
5. Composition	4
6. Principe de représentativité	5
7. Modalités de participation	5
7.1 Fréquence	5
7.2 Format.....	5
7.3 Participation complémentaire	6
8. Droits des membres.....	6
8.1 Droit de suggestion	6
8.2 Droit de vote.....	6
8.3 Droit de veto (encadré).....	6
9. Cadre décisionnel.....	6
9.1 Décisions standards	6
9.2 Décisions critiques	7
9.3 Veto.....	7
10. Gouvernance et intégration des membres.....	7
10.1 Intégration.....	7
10.2 Renouvellement	7
11. Positionnement du comité.....	8
12. Engagement collectif	8
13. Intention	8
14. Usage de cette charte	9
15. Conclusion.....	9

Le présent document définit le cadre, les objectifs et le fonctionnement du comité pédagogique de La Formation pour tous.

Il vise à formaliser les principes de sélection, de validation et d'orientation des contenus pédagogiques proposés sur la plateforme.

Cette charte constitue un référentiel commun pour l'ensemble de ses membres.

Définitions et acronymes

Dans ce document, certains termes sont utilisés de manière récurrente :

- **LFPT** : La Formation pour tous
- **GEM (Groupe d'entraide mutuelle)** : structure de prévention associative accueillant des personnes que des situations de handicap similaires (psychiques ou lésions cérébrales) mettent en situation de fragilité

1. Origine et raison d'être

Le projet La Formation pour tous est né d'un constat simple :

L'accès à la formation s'est complexifié.

Cette complexification se manifeste notamment par :

- une abondance de contenus
- une difficulté à identifier des ressources pertinentes
- des inégalités d'accès liées à la maîtrise du numérique

Pour de nombreux publics, notamment en situation de fragilité numérique, le problème n'est plus l'accès à l'information, mais la capacité à :

- la trouver
- la comprendre
- l'utiliser concrètement

La plateforme La Formation pour tous repose sur une logique d'agrégation et de curation de contenus pédagogiques existants, sélectionnés, organisés et rendus accessibles en fonction des usages réels.

Dans ce contexte, le comité pédagogique a été conçu comme un mécanisme essentiel permettant de garantir :

- la pertinence des contenus
- leur accessibilité réelle
- leur cohérence pédagogique globale

Il constitue un lien direct entre la plateforme et le terrain.

2. Nature et positionnement

Le comité pédagogique de La Formation pour tous est une instance de réflexion, de validation et d'orientation dédiée à la qualité et à la cohérence des contenus pédagogiques de la plateforme.

Il constitue un espace structuré de collaboration réunissant différents types d'acteurs, notamment :

- acteurs de terrain
- experts thématiques
- représentants utilisateurs
- membres fondateurs

Sa vocation est de garantir une pédagogie utile, accessible et ancrée dans les usages réels.

Le comité pédagogique ne produit pas directement les contenus :

il en assure la sélection, la validation et la cohérence dans un environnement basé sur l'agrégation de ressources existantes.

3. Finalité

Le comité pédagogique poursuit plusieurs objectifs complémentaires.

À ce titre, il contribue notamment à :

- assurer la pertinence des contenus proposés
- orienter les choix pédagogiques structurants
- intégrer des retours terrain concrets
- maintenir une plateforme en adéquation avec ses publics cibles

Il joue un rôle central dans la sélection et la validation de contenus issus d'un écosystème ouvert, en veillant à leur adéquation avec les besoins réels des utilisateurs.

Une attention particulière est portée aux publics suivants :

- en fragilité numérique
- en situation d'éloignement des outils digitaux
- nécessitant une pédagogie adaptée et accessible

Le comité assume ainsi une responsabilité pédagogique collective sur la qualité et l'impact des contenus proposés.

4. Périmètre d'intervention

Le comité intervient sur trois niveaux distincts, correspondant aux différents leviers d'action pédagogique.

4.1 Contenus pédagogiques

Dans le cadre de la sélection et de la curation des ressources, le comité est amené à :

- valider les ressources intégrées
- identifier les contenus inadaptés ou obsolètes
- proposer de nouveaux contenus

Dans cette logique, il contribue à filtrer, prioriser et contextualiser les contenus disponibles.

4.2 Orientation pédagogique

Afin d'assurer une cohérence globale, le comité intervient également sur les orientations pédagogiques, notamment en :

- priorisant les thématiques
- adaptant les contenus aux publics
- définissant les formats pédagogiques

Il veille à maintenir une pédagogie compréhensible, progressive et adaptée aux usages réels.

4.3 Évolutions structurantes

Le comité participe également aux réflexions liées aux évolutions de la plateforme.

À ce titre, il peut formuler des recommandations concernant :

- l'expérience utilisateur (UX)
- l'interface utilisateur (UI)
- l'organisation globale des parcours

Ces évolutions sont évaluées au regard de leur impact sur l'accessibilité et la compréhension des contenus.

5. Composition

Le comité pédagogique repose sur une logique de diversité et de complémentarité des profils.

Il peut ainsi inclure :

- les fondateurs de La Formation pour tous
- des associations spécialisées (ex : harcèlement, inclusion, etc.)
- des experts métiers (handicap, emploi, formation, etc.)
- des acteurs économiques ou de l'innovation
- des structures partenaires (ex : GEM)
- des utilisateurs de la plateforme (intégration temporaire)

La présence de membres issus du terrain permet d'intégrer une lecture concrète des usages et des besoins réels.

6. Principe de représentativité

La composition du comité vise à garantir un équilibre entre différents types de contributions.

Elle repose notamment sur :

- une pluralité de profils
- une représentation des publics concernés
- un équilibre entre expertise et usage réel

Les utilisateurs intégrés temporairement au comité apportent une voix directe de l'expérience utilisateur, essentielle à la pertinence des décisions.

7. Modalités de participation

Le fonctionnement du comité repose sur des modalités simples et structurées.

7.1 Fréquence

Les réunions du comité sont organisées selon le rythme suivant :

- 1 à 2 sessions annuelles minimum

7.2 Format

Chaque session s'appuie sur un cadre de travail structuré, comprenant :

- un ordre du jour défini
- une présentation des sujets
- des échanges collectifs
- des décisions formalisées

7.3 Participation complémentaire

En complément des sessions, les membres peuvent contribuer de manière continue, notamment via :

- des contributions asynchrones
- des remontées terrain entre deux sessions

8. Droits des membres

Chaque membre du comité dispose de droits lui permettant de participer activement aux décisions.

8.1 Droit de suggestion

Les membres peuvent formuler des propositions portant notamment sur :

- des contenus
- des améliorations
- des orientations

8.2 Droit de vote

Les membres participent aux décisions collectives concernant :

- les contenus
- les orientations pédagogiques
- certaines évolutions de la plateforme

8.3 Droit de veto (encadré)

Dans certaines situations, un membre peut s'opposer à une décision.

Ce droit s'exerce sous les conditions suivantes :

- une justification argumentée
- un usage exceptionnel
- un objectif de protection de la qualité pédagogique ou des utilisateurs

9. Cadre décisionnel

Le fonctionnement du comité repose sur un cadre décisionnel structuré, distinguant plusieurs niveaux.

9.1 Décisions standards

Les décisions standards concernent principalement :

- les contenus pédagogiques
- l'intégration de ressources

Règle : majorité simple

9.2 Décisions critiques

Les décisions critiques portent sur des éléments structurants, notamment :

- la structure de la plateforme
- l'expérience utilisateur
- l'interface utilisateur
- l'organisation globale des parcours

Règle :

- majorité du comité
- validation des fondateurs LFPT

9.3 Veto

Lorsqu'un veto est exprimé, le processus suivant s'applique :

- suspension immédiate de la décision
- report automatique au prochain comité
- réexamen collectif

10. Gouvernance et intégration des membres

La composition du comité évolue dans le temps afin de rester alignée avec les besoins pédagogiques.

10.1 Intégration

L'intégration de nouveaux membres suit le processus suivant :

- proposition interne ou externe
- décision initiale des fondateurs LFPT
- consultation du comité possible
- validation finale par les fondateurs

10.2 Renouvellement

Le renouvellement des membres peut prendre plusieurs formes :

- rotation des membres
- intégration de membres temporaires (notamment utilisateurs)

- adaptation de la composition selon les besoins

11. Positionnement du comité

Le comité pédagogique occupe une place spécifique dans l'organisation.

Il ne constitue ni :

- un organe juridique
- un conseil d'administration

Il s'agit d'une instance d'orientation, de validation et de cohérence pédagogique, au service de la qualité des contenus et de leur accessibilité.

12. Engagement collectif

Les membres du comité s'inscrivent dans une démarche commune d'amélioration continue.

À ce titre, ils s'engagent à :

- contribuer de manière constructive
- représenter les usages réels
- favoriser l'accessibilité pédagogique
- veiller à la pertinence des contenus sélectionnés
- participer à l'amélioration continue de la plateforme

13. Intention

À travers ce dispositif, le comité pédagogique traduit une vision claire de la pédagogie.

Il incarne notamment une volonté :

- d'ouverture
- de co-construction
- d'ancrage terrain
- de responsabilité pédagogique

Il contribue à construire une plateforme accessible, compréhensible, utile et alignée avec les besoins réels.

14. Usage de cette charte

Cette charte constitue un document de référence pour le fonctionnement du comité pédagogique.

Elle permet notamment de :

- formaliser un cadre commun
- structurer les prises de décision
- clarifier les rôles et responsabilités

Elle peut également être rendue publique afin de garantir :

- la transparence des choix pédagogiques
- la clarté du processus de sélection des contenus
- la compréhension du rôle du comité auprès des utilisateurs

15. Conclusion

Le comité pédagogique constitue un élément central du fonctionnement de La Formation pour tous.

Il garantit que les contenus proposés ne reposent pas uniquement sur leur disponibilité, mais sur leur pertinence réelle, leur accessibilité et leur utilité pour les utilisateurs.

À travers ce dispositif, La Formation pour tous affirme une approche pédagogique fondée sur la sélection, la responsabilité et l’ancrage terrain.